DEMANDE D'ADHÉSION et RENOUVELLEMENT

Plongeur et non plongeur - Saison 2025/2026



Groupement des Plongeurs Sauveteurs

Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827 Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

Section Plongée, Apnée, Natation

Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu 62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029

Adresse du site internet : https://gpscaen.fr/

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un certificat médical (de 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation parentale pour les mineurs.

Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée à la FFESSM

Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 21h00 à 22h30 et le samedi matin de 7h00 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 10h30 (fosse de 5 m) et le jeudi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.

L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.

La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.

Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, <u>si vous causiez un dommage à AUTRUI</u> et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT! Si vous êtes victime d'un accident, **VOUS N'ÊTES PAS ASSURE** ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. Une assurance complémentaire Fédérale individuelle accident vous est proposée. (voir au verso)

ACCES A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier **sera complet**, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis. Lors d'un entraînement, la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.

D(2)	I
Pièces à fournir Certificat Médical Cotisation 1 Photo (nouveaux	
adhérènts)	
Obligatoire (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)	Photo
NOM(usage): PRÉNOM :	(première adhésion)
NOM(naissance):Lieu (naissance):	Dánt :
	·
ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)	
N° Type voie : Nom de la voie :	
Code postal : Localité de résidence :	
Local postar: Localite de residence :	
Date de naissance : / / Profession	
Tél Dom :	
Ter Don'tE-mail	
DÉCOMPTE DE L'ADHÉSION 2025 (*)	ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE
Licence FFESSM « adulte » (à partir de 16 ans) 48,50€	FÉDÉRALE (*)
	Laiain Nº4 - 24 20 6 / TOD 40 25 6
Licence FFESSM « jeune » (de 12 à 15 ans) 30,50€	<u>- Loisir N°1</u> : 24,20 € / TOP 46,35 € Garanties
	Décès : 15 000€
J'ai déjà une licence F.F.E.S.S.M dans un autre club :	Invalidité permanente : 11 500 €
je ne paye que la cotisation club <u>(joindre une photocopie)</u>	- Loisir N° 2 : 28,85€ / TOP 57,70 €
Cotisation club : Plongée sous marine / Apnée 120,00€	Garanties
Cotisation club : natation 75,00€	Décès : 25 000 €
Formation plongée* N1, N2, 100,00€	Invalidité permanente : 40 000 €
	<u>- Loisir N°3</u> : 49,45 € / TOP 95,80 €
Réductions familiale sur la cotisation club	Garanties
½ tarif pour la 3 ^{ème} personne logeant sous le même toit	Décès : 45 000€ Invalidité permanente : 90 000 €
Supplément assurance** Loisir N°1, 2, 3 ou piscine	Nage avec palmes
Supplément assurance** Loisir TOP N°1, 2, 3	<u>-Piscine:</u> 13,40 €
	Garanties Décès : 8000€
<u>TOTAL(***)</u> :	Invalidité permanente : 11 500 €
Nota :	(*) Nota:
> (*)La formation plongée comprend ; 4 plongées techniques en milieu naturel, le	Les montants d'indemnité correspondent à ceux de la
brevet, la carte CMAS de la FFESSM, pochette zippée comprenant passeport et carnet de plongées.(coût réel 87€)	saison 2025-2026
(Les cours théoriques et pratiques sont dispensés gratuitement)	 Le contrat d'assurance est visible sur le site www.ffessm.fr. Une copie papier est affichée au local
> (**) Directement, à votre domicile, vous recevrez votre licence, un coupon	de plongée.
d'abonnement à SUBAQUA au tarif préférentiel ainsi qu'une info plus détaillée sur les contrats d'assurances individuelles accident et assistance que vous êtes seul à	✓ L'assurance complémentaire fédérale n'est pas
décider de prendre ou pas; si vous ne l'avez pas fait à l'inscription.	obligatoire, vérifiez vos garanties de prises en
> (***) Paiement: 1 à 3 chèques représentant le total.	charges de ce sport par votre assurance personnelle (multirisques), mais devient obligatoire
Possibilité de paiement en 3 fois sur les mois octobre, novembre et décembre et en 2	en cas de compétition.
fois sur les mois de novembre décembre.	
la couccianá/a)	
Je soussigné(e) déclare l'exactitude des renseignement ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et le règlements intérieur de l'association et les règles définies par la Fédération	
Française d'Études et de Sports Sous-Marins et demande mon inscription au Groupement des Plongeurs	
Sauveteurs.	
CAEN le//	
Signature	